



Salaires ouvriers à partir du 1^{er} juillet 2026

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Adaptation à l'indice : les salaires sont augmentés de 1,1 %

SALAIRES DE BASE à partir du 01/07/2026				
	37.20'	38	39	40
cat. I	19,4330	19,0930	18,6030	18,1380
cat. II	18,9170	18,5850	18,1080	17,6560
cat. III	18,4200	18,0970	17,6330	17,1920
cat. IV	17,8690	17,5560	17,1060	16,6780
Cat. V	17,3040	17,0010	16,5650	16,1510

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site web, outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants. www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

